

<https://www.amnesty.fr/controle-des-armes/actualites/haut-karabakh--les-civils-sous-le-feu-de-bombes-a> (9 octobre)

Des images diffusées attestent de l'utilisation de bombes à sous-munitions dans la capitale du Haut-Karabakh. Ces armes sont pourtant interdites par le droit international humanitaire.

Le 27 septembre, des affrontements violents ont éclaté, opposant l'[Azerbaïdjan](#) à l'[Arménie](#) et aux forces soutenues par l'Arménie dans la région séparatiste du Haut-Karabakh, en Azerbaïdjan. Ces derniers jours, les deux camps impliqués dans le conflit ont échangé tirs d'artillerie et d'obus. Le conflit continue de s'intensifier au **détriment des populations civiles prises au piège**.

Au cours du week-end, des images attestant de l'utilisation de bombes à sous-munitions dans la ville de Stepanakert/Khankendi, capitale du Haut-Karabakh, ont été diffusées par les autorités de la région. Elles ont également signalé **un nombre non déterminé de victimes civiles** après les nouveaux bombardements.

Une utilisation interdite !

Nos experts en matière de réaction aux crises ont pu retracer le lieu où ont été prises ces images, dans un quartier résidentiel de Stepanakert/Khankendi, et ont **identifié des bombes à sous-munitions M095 DPICM**. Ces armes sont fabriquées en [Israël](#) et auraient été tirées par les forces azerbaïdjanaises.

L'utilisation de bombes à sous-munitions est interdite en toutes circonstances par le droit international humanitaire. Leur usage contre des zones civiles est particulièrement dangereux car ce sont des armes non discriminantes par nature et leur déploiement dans des quartiers d'habitation est **totalelement déplacé et inacceptable**. Alors que les combats montent encore d'un cran, la population civile est délibérément ciblée.

Des armes dévastatrices

[Les bombes à sous-munitions](#) sont des armes qui, par nature, frappent sans discrimination et infligent des souffrances à la population civile pendant des années après leur utilisation. Aussi font-elles l'objet d'**une interdiction internationale** aux termes d'un traité soutenu par plus de 100 États.

Ces armes éparpillent des centaines de mini-bombes, ou sous-munitions, sur un large secteur. **On estime qu'entre 5 et 20 % de ces mini-bombes n'explosent pas**. Elles restent alors sur place, représentant une menace pour les civils, à l'instar des mines terrestres antipersonnel.

L'utilisation de ces bombes viole l'interdiction des attaques sans discrimination, étant donné l'étendue importante couverte par les nombreuses petites bombes éparpillées et le danger qui en résulte pour tous ceux qui entrent en contact avec les munitions non explosées.

